

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 718

Artikel: Suffrage féminin : au Tessin

Autor: A.W.-G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD

REDACTION
M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne



Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
6 mois » 3.50
ETRANGER » 8.—
Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Nous ne devons avoir
aucun répit jusqu'à ce
que les femmes aient ob-
tenu, partout, les mêmes
droits et les mêmes possi-
bilités que les hommes.

TRYGVE LIE
secrétaire général de l'O. N. U.

Suffrage féminin

AU TESSIN

Les 2 et 3 novembre dernier, les électeurs tessinois ont été invités à se prononcer sur un projet de modification de leur constitution cantonale, accordant le droit de vote et l'éligibilité aux femmes. Ce projet a été repoussé par 14.015 non contre 4177 oui.

La presse tessinoise s'accorde à constater que ce projet a été proposé avec trop de hâte dans un terrain mal préparé. On reproche aussi aux femmes de n'avoir pas mené une campagne énergique. « C'est seulement alors (après la votation) que nos braves femmes se sont décidées à parler: les unes ont essayé de donner à leur voix un timbre nouveau pour répondre aux sourires malicieux du sexe fort; les autres, au contraire, ont préféré se renfermer dans un mystérieux silence. Les éternelles résignées, tirant, on ne sait d'où, une miette d'humour, ont conclu: « Que la volonté des hommes soit faite! » (*Libera Stampa*).

Rétablissons les faits. Voici les renseignements plus exacts que nous mandait le 31 octobre, M^{me} Volonteri, présidente de la section tessinoise de l'Association pour le suffrage féminin, bien connue de nos lectrices:

« Le Tessin est tapissé du manifeste de l'opposition que vos adversaires genevois ont généreusement mis à la disposition de nos adversaires d'ici. Apparaissant, nous avions décidé, d'éviter une aussi cauteuse propagande, car nous sommes bien convaincues que notre sort sera le même que le vôtre, mais après avoir vu cette affiche, nous nous sommes cependant résolues à lancer à notre tour une affiche en faveur de la modification constitutionnelle.

Hier soir encore, notre comité a voté une résolution qui sera reproduite dans toute la presse. Cette résolution remercie les partis favorables à notre cause, recommande aux femmes de comprendre l'importance de la réforme proposée et de la faire admettre par leur conjoint. Le droit de vote pour la femme est une œuvre de justice, puisqu'ainsi seulement, elle pourra collaborer aux lois qui régissent la vie économique et sociale du pays. C'est par ce seul moyen qu'elle peut obtenir la protection efficace de son travail, toujours moins rétribué que celui de l'homme, et faire adopter les mesures nécessaires pour défendre la femme isolée et sans appui.

Je suis très pessimiste sur le résultat probable de la votation, mais enfin, nous montrons que nous vivons et nous ne serons pas abattues, si nos sommes battues ».

Il est clair que si nos collègues tessinoises avaient disposé de plus de temps, elles auraient converti bien des indifférents et des indécis et les résultats auraient, sans doute, été autres.

Le manque de temps a aussi entravé les partis de gauche qui soutenaient le projet. La presse favorable a perdu, de ce fait, une grande part de sa force d'action. Ainsi la *Libera Stampa* a publié une page de propagande qui est un modèle: en haut, en exergue, « La justice exige que l'Etat souverain

Maison natale de Pestalozzi

tiré de **Pestalozzi au Service
du Peuple,**

par E. AEPPLI, Editions Labor et Fides.



renonce à être un Etat masculin pour devenir enfin un Etat humain ». Puis des illustrations et de brefs articles présenteront la femme victime de la misère, la mère de famille, l'ouvrière d'usine, l'intellectuelle, l'artiste, la femme au service de la défense militaire et de la charité. Une page de ce genre aurait exercé son plein effet sur des lecteurs longuement accoutumés à considérer le problème, mais non pas sur ceux dont les préjugés n'ont pas encore été ébranlés. Les esprits n'étaient pas mûrs pour une telle consultation.

La *Gazetta Ticinese* remarque plaisamment: « Gouvernement et Grand Conseil ont lancé la nouvelle loi au galop, comme si une dent avait commencé à les faire souffrir et qu'il fallût l'arracher en toute hâte ».

Le Tessin s'est pourtant acquis, au cours de cette campagne, un titre de gloire que beaucoup lui envient. C'est le premier canton où trois communes ont accepté le vote des femmes. A Bâle-ville et à Bâle-campagne, il n'y en avait eu aucune, à Genève, deux arrondissements populeux ont, il est vrai, fourni une majorité positive, mais, une seule commune avait voté oui, tandis qu'au Tessin... « qu'on se représente la chose, trois communes suisses se sont prononcées, aux urnes, pour le suffrage féminin! ...Il y a vraiment de grands signes et des prodiges! » (*Schweizer Frauenblatt*).

Personne ne songe cependant à regretter cette campagne menée dans des conditions défavorables, les efforts accomplis ne seront pas perdus, « un premier grand résultat a été obtenu, même après le vote négatif d'hier, on a enfin parlé du problème, les gens commencent à se faire une opinion, ce qu'ils n'ont pas voulu, hier, s'imposer, demain, comme une nécessité naturelle ». (*Libera Stampa*).

* * *

Projet bernois

Dans ses commentaires, la *Gazetta Ticinese*, suggère un programme féministe restreint: « ...abandonnons l'idée du droit de vote intégral et contentons-nous de la conquête partielle mais méthodique, (en commençant par les questions sociales, scolaires et économiques) des communes et des conseils paroissiaux pour arriver, par degrés, au vote et à l'éligibilité totale, dans le canton et dans la Confédération ». On voudrait penser qu'une conduite si sage nous mènerait au succès, l'expérience prouve, pourtant que la méthode n'est pas infallible. Les femmes bernoises l'ont employée, elles ont remis au Conseil d'Etat, le 17 mai 1945, une pétition revêtue de 50000 signatures. Cette pétition a engagé le gouvernement à proposer au Grand Conseil, une modification à la loi cantonale de 1917

sur les droits politiques dans les communes. L'article 7 nouveau prévoit que les communes peuvent accorder le droit de vote aux femmes suisses; les étrangères, ayant épousé un Suisse, devront attendre dix ans avant de devenir citoyennes.

Le projet du Grand Conseil prescrit que les citoyennes seront éligibles dans toutes les commissions communales, à tous les emplois communaux. Un article écarte des autorités, les citoyens et les citoyennes ayant des degrés de parenté trop rapprochés: frères et sœurs, maris et femmes, beaux-frères et belles-sœurs ».

Voilà n'est-ce pas une proposition modérée et minutieusement étudiée qui tient compte de toutes les objections de forme sur lesquelles on a tant insisté lors de la campagne genevoise? Or, nous lisons dans le *Journal de Genève* du 7 novembre: « La commission parlementaire, instituée dans le but d'examiner ce projet et de le mettre au point, vient de décider par huit voix (paysannes, catholiques et radicale) contre six (socialistes et radicale), de repousser l'entrée en matière. Au vu de ce premier échec, le gouvernement vient de retirer ce projet des tractations, tout en se réservant de le présenter plus tard ».

On peut donc constater que, quelques concessions qu'on fasse, les adversaires restent irréductibles, et quels que soient les prétextes qu'ils invoquent selon les lieux, les circonstances et les cantons, ils restent toujours opposés, au fond d'eux-mêmes, au principe du vote féminin.

Notre campagne est une entreprise de longue haleine, nous le savons, mais nous savons aussi que la force qui l'anime est une force irrésistible, d'une part elle s'alimente aux sources de vérité et de justice et d'autre part, c'est un mouvement d'une opportunité évidente: tous finiront par reconnaître que les intérêts féminins (souvent que les intérêts masculins), coïncident avec les intérêts de la communauté, par conséquent l'intérêt bien compris exige la collaboration des femmes aux affaires publiques.

A. W.-G.

¹ Sous la plume de son correspondant de Berne.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

Pestalozzi au service du peuple

L'exemple de Pestalozzi

Un vainqueur : Pestalozzi

Le petit écolier suisse apprend le nom de celui auquel il doit les progrès réalisés dans son éducation en apprenant à lire, et l'image de Pestalozzi penché sur de misérables enfants, popularisée par le ciseau du sculpteur et le pinceau du peintre, serait devenue banale si elle n'était si noble.

Pendant on ignore souvent le véritable caractère, aux multiples vertus, de « l'homme marqué du sceau divin... qui a ouvert des voies où, depuis lui, la chrétienté chemine ». On ne recherche point l'histoire de cette vie douloureuse où le désarroi moral et des échecs innombrables s'associent à un ferveur d'apôtre et au succès définitif que seules remportent les œuvres nécessaires à l'évolution humaine. Le livre que M. Ernest Aeppli vient de publier aux « Editions Labor et Fides », « Pestalozzi au service du peuple », dans la collection « Les Vainqueurs » est donc particulièrement bienvenu pour nous instruire, en cette année où l'on a célébré le 200^{ème} anniversaire du grand honnête homme, génial dans sa prescience des réformes éducatives et sociales, dont s'honore la Suisse. Rédigé avec clarté en une langue fort agréable, illustré de beaux dessins documentaires, cet ouvrage comble une lacune et l'on souhaite que toutes les Bibliothèques s'en assurent la possession. C'est l'ami d'élection à qui l'on doit le réconfort d'un exemple à la fois très humble et très supérieur, d'une victoire basée sur les pires défaites. Pour employer une expression toute moderne, Pestalozzi est un admirable précurseur de la Résistance. Il a résisté toute sa vie, à la pauvreté, à la mauvaise volonté des hommes, aux circonstances contraires, parce que sa fidélité à son idéal le maintenait hors des atteintes du découragement.

La famille du pasteur Pestalozzi, le grand-père du futur pédagogue, était d'origine de fortune. Ce fut à son mérite que l'étudiant « Jean-Henri » dut l'estime de ses maîtres ainsi que « la place qui lui fut faite dans le cercle des jeunes gens appartenant à l'élite de la ville ». Il débuta dans la carrière littéraire en publiant dans le « Rappel », un journal de jeunes, une série de « Vœux » dans lesquels il souhaitait voir « des hommes influents mettre leurs talents au service d'institutions choisissant le bien public, et que les parents vivaient bien les amis de leurs enfants ». Puisse-t-on, écrit-il encore, trouver quelqu'un pour faire imprimer certaines pages contenant des principes d'éducation simples et bons accessibles aux moins cultivés des bourgeois et des pay-

L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours GENÈVE

forme : des infirmières professionnelles,
des puéricultrices,
des infirmières d'hygiène maternelle
et infantile.

Programmes et renseignements :
Direction : 15, avenue Dumas